

Vidéosurveillance algorithmique (VSA).

Amnesty International est un mouvement impartial et apartisan qui ne prend jamais parti dans le cadre d'élections. Cela ne nous empêche pas d'être conscient des enjeux, y compris au niveau local, en matière de droits humains de ces échéances. C'est la raison pour laquelle nous interpellons les candidat.e.s et souhaitons partager avec vous nos attentes et préoccupations.

Certaines municipalités affichent une volonté claire de recourir aux technologies de surveillance de l'espace public à des fins sécuritaires. Plusieurs villes ont déjà expérimenté la vidéosurveillance algorithmique (VSA), qui automatise l'analyse d'image de vidéosurveillance grâce à un algorithme entraîné à détecter la présence d'objets ou d'événements spécifiques.

Amnesty International France (AIF) considère que l'utilisation de la VSA comporte des risques d'atteinte au droit à la vie privée, au principe de non-discrimination et aux droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique. Son déploiement doit répondre aux critères de nécessité et de la proportionnalité.

AIF considère que l'utilisation de la VSA risque également d'ouvrir la voie à l'utilisation de technologies de surveillance toujours plus intrusives, comme la reconnaissance faciale à des fins d'identification dans l'espace public. Celle-ci est incompatible avec les droits humains car elle porte atteinte au droit à la vie privée, limite les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et risque d'accentuer des discriminations existantes.

➤ Amnesty International demande l'interdiction de l'utilisation de la reconnaissance faciale à des fins d'identification.

Les municipalités peuvent choisir de ne pas déployer la VSA ou d'autre système de surveillance intrusif dans l'espace public au regard des risques en matière de droits humains. Elles peuvent choisir de privilégier des moyens moins attentatoires aux libertés pour garantir la sécurité.

A l'instar de Montpellier, les villes peuvent adopter un vœu en conseil municipal visant à interdire l'utilisation de technologies permettant une surveillance de masse et une surveillance discriminatoire comme la reconnaissance faciale à des fins d'identification

Ce que nous demandons aux candidat.e.s :

- S'exprimer publiquement contre le déploiement et l'utilisation de technologies permettant la surveillance de masse (VSA, reconnaissance faciale à des fins d'identification) dans l'espace public.
- Initier ou participer à des initiatives collectives d' élu·e·s locaux pour dire non à la VSA et à la reconnaissance faciale dans les villes au nom de la défense des libertés fondamentales (tribune collective, lettre ouverte, etc.)
- Organiser un événement/débat public sur la question de la VSA et de la reconnaissance faciale et leurs impacts sur les libertés fondamentales.
- Proposer un vœu en conseil municipal visant à interdire la reconnaissance faciale à des fins d'identification dans l'espace public